FLASH INFOS MAYOTTE
LE 1ER QUOTIDIEN DE MAYOTTE DIFFUSÉ PAR E-MAIL SUR ABONNEMENT

FI n°2836 ■ Jeudi 8 septembre 2011 ■ Nativité de la Vierge

LE 1ER QUOTIDIEN DE MAYOTTE DIFFUSÉ PAR E-MAIL SUR ABONNEMENT - TÉL. : 0269.61.20.04 - E-MAIL : flash-infos@wanadoo.fr

coût de la collation, les parents doivent aussi participer financièrement. Les communes ont simplement pour mission d'organiser leur distribution.

Abdallah Abdoul-Ghanyou, chargé des affaires scolaires à la mairie de Mamoudzou, les a reçu. "*Elles avaient besoin d'être rassurées. On leur a expliqué que nous avons établi un cahier des charges avec les fournisseurs, qui se sont engagés sur des menus et des plannings. On avait déjà eu des échos depuis quelques jours que celui-ci n'était pas respecté*". Abdallah Abdoul-Ghanyou ajoute qu'une réunion était déjà prévue pour le 15 septembre avec les fournisseurs, pour remettre les choses en ordre. A Mamoudzou, sur 37 groupes scolaires, 25 proposent une collation à leurs élèves. Les 12 restants devraient intégrer le programme en janvier, l'EAF ayant récemment accepté de subventionner leurs goûters.

faits divers

Tentative de viol à Bandrélé

Mardi 6 septembre en fin d'après-midi, deux jeunes hommes en état d'ivresse ont tenté de violer une adolescente dans le village de Bandrélé. La jeune fille, en situation irrégulière, a pu échapper à ses agresseurs et trouvé refuge au domicile d'un policier municipal, qui a alerté la gendarmerie. Rapidement, les deux individus ont été interpellés et il s'avère qu'eux aussi sont en situation irrégulière. Ils ont été amenés à la gendarmerie, mais leur garde à vue n'a commencé que mercredi matin, puisqu'ils ont dû être placé au préalable en cellule de dégrisement pour décuver…

Contrôle du lagon

La brigade nature de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a organisé avec le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie une opération de contrôle des opérateurs touristiques et des pêches sur le lagon les 5 et 6 septembre. Au total, 49 personnes ont été contrôlées, 10 embarcations et 9 pirogues artisanales. Sept étrangers en situation irrégulière ont été interpellés et ont fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière et un propriétaire de barque a reçu une convocation devant le tribunal pour aide au séjour irrégulier. Enfin, plusieurs pirogues ont été saisies en vue d'une destruction administrative. Il s'agit pour les forces de l'ordre de lutter contre le travail illégal, certaines embarcations n'étant même pas immatriculées, mais aussi contre la déforestation, puisque les pirogues étaient faites à base de bois coupé de manière anarchique, en dehors de toute légalité.

Les auteurs du braquage à main armée de la boulangerie de Tsoundzou 1, interpellés

Le 8 août dernier, 4 hommes cagoulés et armés d'un fusil de chasse faisaient irruption dans la boulangerie de Tsoundzou 1 aux alentours de 18h pour y dérober la caisse qui contenait environ 1.000 €. Suite à l'enquête menée par la direction de la sécurité publique de la police nationale, deux individus ont été interpellés lundi 5 septembre. Il s'agit d'un mineur et d'un majeur, tous deux originaires de Tsoundzou 1. Les deux adolescents reconnaissent l'un partiellement, l'autre totalement, leur implication dans le braquage de la boulangerie et le cambriolage d'une habitation du lotissement Sim du village quelques jours avant, ayant permis de dérober le fusil de chasse. Une perquisition menée hier matin au domicile d'un troisième suspect a permis de retrouver plusieurs objets volés provenant de divers cambriolages, mais pas l'arme ayant servi au braquage. Les deux jeunes interpellés lundi ont été présentés devant le juge d'instruction et le juge des enfants hier en fin de journée.

Yann Jaffrès, toujours porté disparu à Mayotte

Originaire de Locquénolé, près de Morlaix, Yann Jaffrès, 49 ans, est porté disparu à Mayotte depuis maintenant une semaine. Il pourrait avoir péri en mer, peut-on lire dans les colonnes du Télégramme de Brest. Après avoir travaillé dans la marine marchande, il a vécu quelques années au Havre, avant de s'installer à la Réunion, puis à Mayotte il y a cinq ans en compagnie de sa femme, Jeanine, et de ses deux enfants, Gabriel, 19 ans, et Maïwen, 16 ans. Il y a créé son entreprise d'expertise maritime.

Mercredi dernier, alors qu'il y avait pas mal de courant et de vent en ce jour de grande marée, il se trouvait à bord de l'annexe de son bateau qu'il nettoyait, comme il avait l'habitude de le faire depuis de nombreuses années. Comme il ne répondait pas aux appels téléphoniques répétés de son épouse qui devait le rejoindre, des recherches ont été lancées à l'aide d'un hélicoptère, de plongeurs et de moyens terrestres. Quelque temps plus tard, son annexe a été retrouvée vide au Nord de l'île. Ce qui laisse supposer qu'il serait tombé à l'eau. Depuis, il n'a pas été retrouvé. Ce qui a plongé dans l'inquiétude sa famille à Mayotte, mais aussi à Carantec où demeurent sa mère et ses deux sœurs.

société

Les pompiers de l'aéroport en grève illimitée à partir du 21 septembre

Alors qu'ils avaient fait grève il y a deux mois, les pompiers de l'aéroport sont prêts à remettre leur mouvement en route à compter du 21 septembre, date d'un mouvement de grève national. Un préavis de grève a été envoyé en ce sens par les soldats du feu, qui réclament toujours des fiches de paye à la DGAC. "*Leur intégration s'est mal faite, on leur a retiré des primes s'élevant de 4.000 à 5.000 € par personne. Il y a deux mois, on nous avait promis des fiches de paye de la DGAC, il n'y a toujours rien et les pompiers considèrent qu'on leur a retiré indûment ces sommes*", explique Bruno Gallois-Parmentier, permanent syndical de la CGT-Ma. Le mouvement des pompiers sera une grève illimitée si des solutions ne sont pas trouvées d'ici là, et pourrait perturber le fonctionnement de l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi.

Premier bilan du débat public sur la piste longue

Hier matin, Anziza Moustoifa, la présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur la piste longue de l'aéroport de Mayotte, avait convié la presse pour faire un premier bilan de la première phase du débat public, entamé le 27 juin et qui va se poursuivre jusqu'au 5 novembre dans toutes les communes de l'île. Mme Moustoifa s'est félicitée de "*la participation très importante de la population*" à ce nouvel exercice de démocratie participative, le premier du genre à Mayotte. En effet, la CPDP a recensé 610 participants aux 7 premières réunions de proximité qui ont eu lieu du 1er au 29 juillet, "*alors que le mois de juillet était particulièrement chargé en festivités liées à la période des mariages*", précise Carol Develter, la secrétaire générale de la CPDP. Le grand public se sent particulièrement concerné par ce projet, puisque 82% des 133 interventions ont émané de citoyens et non d'élus ou de représentants associatifs. En outre, grâce à la traduction des débats en shimaoré et en shibushi assurée par l'association Shimé, 40% d'entre elles ont pu se faire en langue locale.

De plus, le site Internet www.debatpublic-pistelongue.org **a enregistré près de 2.500 visites,** et les internautes ont posé 68 questions à la DGAC, le maître d'ouvrage, et 52 ont pu donner leur avis. Pour l'instant, seule l'association des Naturalistes a rédigé un cahier d'acteurs pour s'exprimer, et la CPDP "*invite vivement les associations*

FLASH INFOS MAYOTTE
LE 1ER QUOTIDIEN DE MAYOTTE
DIFFUSÉ PAR E-MAIL
SUR ABONNEMENT

FI n°2836 ■ Jeudi 8 septembre 2011 ■ Nativité de la Vierge

LE 1ER QUOTIDIEN DE MAYOTTE DIFFUSÉ PAR E-MAIL SUR ABONNEMENT - TÉL. : 0269.61.20.04 - E-MAIL : flash-infos@wanadoo.fr

et tous les acteurs socio-économiques à les utiliser". La Commission rappelle également que ce débat public aura du poids dans la décision finale du maître d'ouvrage, qui devra nécessairement tenir compte des avis exprimés par la population. Les prochaines réunions publiques auront lieu vendredi 9 septembre à 16h à Sada, et samedi 10 septembre à 9h à Chiconi, place Maanbadi. Durant les deux prochains mois, la CPDP organisera également des réunions thématiques qui permettront d'approfondir avec des spécialistes les questions des enjeux environnementaux et économiques du projet, des impacts pour la population de Petite Terre et du déroulement du chantier.

Retrouvez le calendrier des prochaines réunions publiques de la CPDP dans le Mayotte Hebdo de ce vendredi.

Les résultats de la loterie du salon Mayotte Moteurs

Les heureux gagnants de la loterie du salon Mayotte Moteurs, qui s'est tenu du jeudi 1er au dimanche 4 septembre sur le terre-plein de M'tsapéré, sont Dominique Boirard, qui a gagné une Dacia Sandero d'une valeur de 15.700 € offerte par Somiva Renault/Dacia, Jean-Michel Rannou, qui a remporté une Ford Ka d'une valeur de 11.500 € offerte par MMC, Djaffar Combo, qui s'est vu remettre un scooter 50 cm3 d'une valeur de 1.500 € offert par Tecma, et Ali Madhoine Fahardine, qui a empoché un permis B avec 20 heures de conduite incluses, d'une valeur de 1.369€, offert par l'auto-école Nassibou.

La crème éclaircissante "Maxi Light" retirée du marché

La préfecture informe dans un communiqué que ce produit est considéré comme dangereux en raison de la présence d'hydroquinone dans sa composition. Le service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de la Dieccte de Mayotte a en effet envoyé des prélèvements qui lui semblaient suspects et dans lesquels la présence de cette substance chimique dangereuse a été confirmée par le laboratoire SCL de Lyon Oullins. Ainsi, les commerçants qui seraient en possession de cette crème doivent impérativement la retirer de la vente, sous peine de voir leur marchandise saisie et détruite à leur frais. L'importation, la détention en vue de la vente et la vente des crèmes éclaircissantes et purifiantes de marque "Maxi Light" sont désormais strictement interdites. L'utilisation de produits à base d'hydroquinone peut entraîner de graves conséquences dermatologiques voire, à long terme, des risques cancérigènes. L'utilisation d'hydroquinone dans les produits cosmétiques est strictement interdite dans l'Union européenne depuis 2001.

Grève d'Upak : La direction apporte des précisions

Suite à l'article intitulé "Un protocole d'accord en vue chez Upak" paru dans notre édition de mardi, la direction d'Upak souhaite apporter des précisions. Elle souligne que 6 salariés étaient en grève et non 15, et qu'une partie des non-grévistes a travaillé dans la nuit de dimanche à lundi jusqu'au blocage de l'accès à la production par les grévistes. Ce blocage ayant perduré jusqu'à la fin de matinée, la production de la nuit n'a pas pu être livrée à ses clients et aux différents points de vente Chez Jules.

Par ailleurs, la direction estime que la grève était illégale, puisqu'elle n'a pas reçu de revendications de la part des grévistes avant qu'ils n'entament leur grève et que les grévistes n'avaient pas le droit de bloquer l'accès aux non-grévistes. "Je ne comprends pas l'objet de cette grève puisque le paiement des salaires intervient tous les mois entre le 1er et le 10 du mois, nous étions le 5 septembre, donc dans la période habituelle de paiement des salaires", explique Mme Pardon, directrice générale d'Upak. Celle-ci ajoute que la direction est ouverte au dialogue et que la résolution d'un problème de l'entreprise n'attend pas forcément une réunion mensuelle entre la direction et le délégué du personnel.

sports

Coupe régionale de France : FCL-Abeilles, FCM-Neige

Hier après-midi, le tirage au sort a établi les demi-finales de la coupe régionale de France qui se tiendront le 24 septembre sur terrains neutres. Et les affiches sont attrayantes, avec le FC Labattoir qui affrontera les Abeilles de M'tzamboro à M'ronabéja, et le FC M'tsapéré qui ira en Petite Terre défier l'AS Neige de Malamani. La finale devrait se jouer le 15 octobre et l'équipe vainqueur devrait recevoir une équipe métropolitaine amateur, semi-professionnelle ou professionnelle, un mois après pour le 7ème tour de la coupe de France.

Pour rappel, la Fédération devrait vérifier dans les alentours de mi-octobre si le stade territorial de Kavani est aux normes pour la réception du 7ème tour. Dans le cas contraire, non seulement, le vainqueur de la coupe régionale de France 2011 sera disqualifié, mais en plus, ayant fait l'objet d'une mise en garde en 2010, Mayotte devrait être radiée de la compétition. Et à ce sujet, le président de la ligue mahoraise de football se dit "*inquiet*" quant à l'avancement des travaux pour la mise aux normes du stade : "*Depuis l'avertissement de la Fédé, rien n'a été fait. Je jette un œil tous les jours au terrain, mais rien ne se passe. On m'a cependant assuré que des entreprises seront dépêchées pour faire le travail*". A un mois de l'inspection de la FFF, les jours sont comptés.

Le Cross Caporal repoussé au 16 octobre

Le principal organisateur du Cross Caporal, Toulaïbi Mouhamadi "Kolo", vient de repousser la course au dimanche 16 octobre, celle-ci étant initialement programmée au dimanche 25 septembre. C'est donc dans six semaines que se déroulera le "CC5", course à pied au départ et à l'arrivée de Vahibé, née en 2007 et créée en l'honneur de Mouhamadi Attoumani, soldat mahorais devenu caporal, originaire de Vahibé et décédé en Côte d'Ivoire le 20 septembre 2005 au cours d'une mission pour la France. Cette nouvelle date permet aux futurs participants de se familiariser avec le GR M'tsapéré-Vahibé, où se déroulera une grande partie de la course. Afin de lancer officiellement le 5ème Cross Caporal, Kolo organise une conférence de presse ce samedi 10 septembre à 8h devant le terrain de football de Vahibé, point de départ de la course.

comores

La commission anti-corruption prête serment

Les 6 membres de la commission nationale de prévention et de lutte contre la corruption, mise en place par le président de la République, ont prêté serment ce mardi devant la cour d'appel de Moroni. La commission est composée de Mchami Mohamed et Saïd Youssouf Mohamed, représentants du président de l'Union, Mohamed Halifa, pour l'Assemblée nationale, Mouzaoui Amroine, pour les organisations professionnelles du secteur privé, Chamse-Edine Maulice Abdourahamani, magistrat qui représente le corps judiciaire, Moissuli Mohamed Aziri, représentant du ministère de la Justice et Bakar Mohamed Nomane, pour le ministère des Finances. Le ministre de la Justice, Dr Anliani Ahmed, estime que le travail a commencé après cette prestation de serment :